



Compte-rendu **Conseil Municipal du mercredi 15 juin 2016 – 18h30**

L'An deux mil seize, le 15 juin, à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2016.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, Mme MAGAT Christine, Mme ARAUJO Barbara, M. BERTHILLOT Jean-Luc, Mme GRUDÉ Audrey, Mme MIRAILLER Amélie, M. MAILLARD Fabien, Mme SAUMET Marion

ABSENTS EXCUSÉS : M. MOULIN Jean-Yves, M. CHAPOT Gilles, M. BONNEFOI Roland.

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 3 juin 2016. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Remboursement du coût du transport scolaire aux familles par le SIRP Magneux-Mornand**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les familles des élèves faisant partie du SIRP Magneux-Mornand payent au conseil départemental une participation annuelle pour le transport scolaire. Les communes de Magneux et Mornand, par le biais du SIRP, remboursent aux familles, depuis 1988, la totalité du coût du transport scolaire.

Or la baisse des dotations, l'augmentation des dépenses due aux nouveaux rythmes scolaires et à la prise en charge financière par les communes des temps d'accueil périscolaires et l'augmentation du coût du transport scolaire facturé par le département, obligent les communes à réduire leur participation.

La commune doit se prononcer sur la modification du montant accordé aux familles, qui passerait à **85€** par enfant et par année scolaire, à partir de la rentrée 2016. Cette somme sera remboursée par le SIRP Magneux-Mornand pour chaque enfant détenteur du titre de transport préalablement réglé par les familles auprès du département de la Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour que le SIRP Magneux-Mornand rembourse aux familles la somme de 85€ par enfant et par année scolaire, pour le transport scolaire, à partir de la rentrée 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le 21 juin 2016,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,